

**Ordonnance Souveraine n° 5.892 du 20 juin 2016 rendant exécutoire le
Traité bilatéral d'entraide judiciaire en matière pénale entre la
Principauté de Monaco et la République du Kazakhstan, signé à Monaco
le 5 mars 2015**

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	20 juin 2016
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 15 juillet 2016 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Contentieux et coopération judiciaire ; Pénal - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2016/06-20-5.892@2016.07.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Le Traité bilatéral d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Principauté de Monaco et la République du Kazakhstan, signé à Monaco le 5 mars 2015, a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 29 avril 2016.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 juillet 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8286>